
PRIX HISTOIRES D'ADOS

Fiche repère

1. Descriptif du Prix « Histoires d'ados » :

Ce dispositif est organisé par la Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir avec pour partenaires les bibliothèques, les collèges, les lycées professionnels et les librairies d'Eure-et-Loir.

Il consiste à :

- Faire découvrir et partager une littérature jeunesse de qualité.
- Favoriser les échanges et les regards critiques entre les adolescents et les différents médiateurs du livre.
- Développer la pratique artistique et culturelle dans les bibliothèques et établissements scolaires, et faire découvrir aux élèves différents champs artistiques en lien avec une œuvre.
- Encourager les élèves à s'inscrire dans un projet collectif dans et hors du milieu scolaire.
- Programmer des rencontres avec les acteurs de la chaîne du livre jeunesse (auteurs, éditeurs, spécialistes...) sur la durée du prix et, développer les partenariats de l'établissement.

Le dispositif est basé sur une sélection de 6 romans en adéquation avec le public cible.

Candidature au dispositif « Prix Histoires d'ados » :

Elle est réalisée dans le cadre du projet d'établissement et dans le parcours d'Education artistique et culturelle de l'élève. Le projet s'inscrit dans un contexte de partenariat avec la ou les bibliothèques du réseau de la Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir, ou avec les bibliothèques partenaires du Prix Histoires d'Ados, située(s) sur le secteur de recrutement des élèves de l'établissement.

Le dispositif s'adresse aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, SEGPA inclus, et aux 4^{ème} et 3^{ème} professionnelles.

Informations : <https://mediatheques.eurelien.fr/espace-pro/ressources-utiles/boite-a-outils/le-prix-histoires-d-ados> lien fiche descriptive MDEL

Contacts : Jeanne Breheret jeanne.breheret@eurelien.fr
Céline Rousseau celine.rousseau@eurelien.fr

2. Projet de collège associé au dispositif « Prix Histoires d'ados » :

Dans le cadre du Plan de meilleure réussite scolaire 2022-2023, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir favorise l'adossement d'un projet de collège au dispositif « Prix Histoires d'ados » en majorant le plafond de subvention de la billetterie et du défraiement si le projet inclut l'intervention d'un auteur ou d'un professionnel de la chaîne du livre en complément de l'intervention de base, soit un maximum de 450 € pour la billetterie et/ou intervention de l'auteur, et 200 € pour le défraiement et/ou l'achat de livres liés à la concrétisation du projet.

Critères d'attribution d'une subvention majorée :

- Participation au Prix Histoires d'ados
- Un ou plusieurs intervenants extérieurs sont inscrits dans le projet **pour un minimum de 10 heures d'ateliers avec les élèves**, avec pour base de travail au moins l'un des 6 titres de la sélection du « Prix Histoires d'ados ».
- **Un ratio minimum de 6 heures par élève bénéficiaire est respecté.**
- En complément, une intervention d'un auteur de la sélection de l'année et/ou d'un professionnel de la chaîne du livre : éditeurs, traducteurs, libraires, spécialistes, journalistes...doit être prévue.

Remarque : les candidatures portant uniquement sur le dispositif « Prix Histoires d'ados » sans réalisation de projet de collège ne seront pas éligibles.

Le soutien aux interventions		
Aide de base – sur présentation de devis		
Niveau d'intervention	Aide financière accordée	Observations
Aide financière de base <i>Taux horaire pris en compte</i>	800 € maximum par projet <i>60 € de l'heure maximum</i>	<u>Pour un minimum de 10 h d'intervention extérieure par projet</u> selon le taux horaire pratiqué <u>et un ratio d'un minimum de 6 heures/élève.</u> <i>Volume et tarif définis entre l'intervenant et l'établissement</i>
Aides optionnelles - sur présentation de devis		
Niveau d'intervention	Aide financière accordée	Observations
Aide financière complémentaire	200 € maximum par projet <i>incluant le défraiement de l'auteur ou d'un professionnel de la chaîne du livre et/ou l'achat de livres</i>	Aide au défraiement : intervenants éloignés, compétences spécifiques...
		<i>Ou</i> Dépenses en matériel fongible, liées à la concrétisation des projets
Aide aux sorties	450 € maximum par projet <i>Pour l'intervention de l'auteur ou d'un professionnel de la chaîne du livre.</i>	Frais de billetterie et/ou intervention de l'auteur
	300 € maximum par projet	Frais de transport des élèves